

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-055
Direction des Infrastructures
Service du génie
Objet : Addenda à la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec, secteur St-Étienne
Date : 2017-04-21

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 21 décembre 2016, une demande d'autorisation a été présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (conduite d'égout) d'une partie des lots 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec, secteur St-Étienne (dossier 414576). Cette demande a été entérinée par le conseil de Ville (CV-2016-20-09).

Une première demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture permettant la mise en place d'une conduite d'égout sanitaire sur une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 a été déposée et autorisée par la CPTAQ en 2013. Depuis, le tracé initial de la conduite sanitaire projetée a été modifié, ce qui a nécessité une nouvelle demande auprès de la CPTAQ. Avec le nouveau tracé, la superficie nécessaire pour la réalisation des travaux en zone agricole est différente de la demande initiale. Ceci s'explique par le prolongement de la conduite sanitaire projetée et une largeur différente de la zone des travaux affectant les lots 1 962 938, 2 849 450, 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec (voir plan annexe 1).

Une correction à la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection agricole du territoire agricole du Québec (dossier 414576) doit être apportée afin de couvrir une superficie de 1.19 hectares visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (mise en place d'une conduite d'égout sanitaire) sur une partie des lots 1 962 938, 2 849 450, 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec.

Une première correction a été entérinée par la résolution CV-2017-02-33 visant à l'exclusion d'une superficie de 0.367 hectares sur une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec. La superficie totale doit être de 1.19 ha plutôt que de 0.367 ha. De plus, la présente demande auprès de la CPTAQ requière l'utilisation à des fins autres que l'agriculture et non l'exclusion de la superficie de la zone des travaux en milieu agricole. Il est donc recommandé d'abroger les résolutions CV-2017-02-33 et CE-2017-03-05 (voir en annexe 2).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Obtention du certificat de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec
juillet 2017

Réalisation des travaux :
Hiver 2018

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter une résolution permettant de transmettre un addenda et de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en lien avec la demande visant à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (mise en place d'une conduite sanitaire) d'une superficie de 1.19 hectares sur une partie des lots 1 962 938, 2 849 450, 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec.
- d'abroger les résolutions CV-2016-20-09 et CE-2016-15-26.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 – plan
 Annexe 2 – Résolutions CV-2017-02-33 et CE-2017-03-05

Préparé par : Isabelle Gaudreault		Titre d'emploi : Technicienne en génie civil	
<i>Isabelle Gaudreault</i> <i>Sebastien Hébert</i>			
Recommandé par :			
	<i>Louis Oudot</i>		
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction :			Date : 03/05/2017

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2017-05-08



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le treize mars deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis et à laquelle séance il y avait quorum.

CV-2017-02-33

**Addenda à la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-028**

**Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté**

De transmettre un addenda à l'avis donné par la résolution CV-2016-20-09 et de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en lien avec la demande d'exclusion d'une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec, d'une superficie correspondant à 0.0488 hectare pour lot 1 962 938 et de 0.3182 hectare pour le lot 2 849 450 de ce cadastre.

Adoptée à l'unanimité



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Lévis tenue le mardi sept mars deux mille dix-sept à neuf heures quarante et une, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis et à laquelle séance il y avait quorum.

CE-2017-03-05

Addenda à la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-028

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre un addenda à l'avis donné par la résolution CV-2016-20-09 et de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en lien avec la demande d'exclusion d'une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec, d'une superficie correspondant à 0.0488 hectare pour lot 1 962 938 et de 0.3182 hectare pour le lot 2 849 450 de ce cadastre.